



Lundi 23 septembre 2019

Organisation du Congrès de l'ACAPS en 2023

Appel à Candidature

L'attribution de l'organisation du prochain congrès de l'ACAPS en 2023 (20^{ième} édition) sera à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ACAPS qui se tiendra le **Mercredi 30 Octobre 2019** à partir de 12h30 lors du prochain Congrès de l'ACAPS à Paris.

Le Conseil d'Administration de l'ACAPS lance donc un appel à candidature pour l'organisation du 20^{ème} congrès, qui se déroulera en 2023. La tradition veut que les congrès soient organisés sur trois jours, à l'automne pendant les vacances de la Toussaint. Ils doivent également respecter un cahier des charges validé par le Conseil d'Administration. Les dates précises devront être fixées au plus tard 18 mois avant le début du congrès.

Les candidatures devront être accompagnées d'un dossier synthétique (2 pages maxi) présentant notamment :

- le président et les membres du comité d'organisation du congrès ;
- les établissements impliqués (Université(s), UFR(s), Unités de recherche, Ecole(s), etc.) ;
- les conditions d'organisation (amphithéâtres, salles, lieu pour les exposants et partenaires, etc.) ;
- les conditions d'hébergement et de restauration ;
- les objectifs spécifiques du congrès ;
- les thèmes ;
- l'originalité ou la particularité du congrès.

Les candidatures devront être adressées **avant le 23 octobre 2019** par email au Responsable des parrainages congrès, Christophe CORNU, et au Président de l'ACAPS, Stéphane PERREY (voir les adresses ci-dessous).

Les candidats à l'organisation d'un congrès, si leur candidature est jugée valide par le CA de l'ACAPS, devront également prévoir une courte présentation de 10 minutes maximum (avec support power-point possible) lors de l'AG, avant le vote.

Très cordialement

Stéphane PERREY

Candidatures à adresser à :
christophe.cornu@univ-nantes.fr
stephane.perrey@umontpellier.fr